

RP SSV TKDR 2018 & AER 2019

Contrôleur technique : Serge LARQUEY : Tél : +33 06 83 93 82 52 (France) – Mail : serge.larquey@wanadoo.fr

9P – VEHICULES ADMIS

GRUPE T3 : VEHICULES TOUT TERRAIN AMÉLIORÉS - LEGERS

Groupe T3.1 : Véhicules Légers 4x4 conformément à l'article 286,

Groupe T3.2 : Véhicules Légers 4x2 conformément à l'article 286,

Groupe T3.3 : Véhicules SSV : Side by Side Véhicule

Il y aura un classement séparé pour :

- les T3 (3.1 et 3.2),

- les SSV (T3.3).

ANNEXE 6 – REGLEMENT TECHNIQUE

GRUPE T3 –VEHICULES TOUT TERRAIN AMELIORES - LEGERS

GRUPE T3.1 et T3.2

Les voitures du Groupe T3 doivent être conformes aux prescriptions générales et aux équipements de sécurité définis aux Articles 282 et 283 respectivement.

GRUPE T3.3 – SIDE BY SIDE VEHICULE

Side by Side véhicule : Véhicule terrestres à moteur unique à propulsion mécanique au sol, de 4 roues, mues par leurs propres moyens et dont la propulsion et la direction sont contrôlées par un pilote à bord de la voiture.

Ces véhicules doivent comporter 2 places assises et doivent être conformes à la Convention Internationale sur la circulation routière concernant l'éclairage. Les véhicules sont à 4 ou 2 roues motrices uniquement.

OBLIGATIONS

- Le règlement technique T3 FFSA représente le document de référence principale de cette épreuve. Site FFSA : 14 - Règlement Technique SSV et T3 - CF 2018 - Maj CD 24.01.18 ou au règlement technique T3 de la Fédération Nationale du concurrent
- Ces véhicules devront être conformes aux prescriptions générales et aux équipements de sécurité définis aux articles 282 et 283 T3 respectivement.
- Les véhicules avec passeport FIA sont acceptés.
- Les armatures de sécurité composées de l'Armature d'origine + renforts (minimum 6 points). Le diamètre minimum des tubes et des renforts sera de 38mm, épaisseur 2mm.
- Tout réservoir d'huile et tout réservoir de carburant doit être situé dans la structure principale du véhicule.
- Seuls les réservoirs de carburant répondant aux normes FT3-1999, FT3.5-1999 ou FTS-1999 sont acceptés. Aucune partie de ce caisson ne doit être situé à moins de 40mm au-dessus de la surface de référence.

Surface de référence : Plan défini par la face intérieure des tubes les plus bas du châssis situés à l'intérieur de la projection verticale du réservoir de carburant.

Un réservoir supplémentaire est accepté sous le siège si et seulement si il y a une plaque aluminium de 6mm.

- Le nombre de point d'aspiration est limité à 2 et la pression des pompes de gavage ne doit pas être supérieure à 1 bar.
- Le nombre de sorties de carburant est limité à 2.
- Dans le cas de la conservation du réservoir d'origine : il est autorisé de rajouter un réservoir FIA dans la benne avec une protection supplémentaire pour l'arceau avec un montage réservoir et canalisation FIA qui se déverse dans le réservoir d'origine.
- Tous les véhicules doivent avoir un blindage (plaque en alliage d'aluminium ou acier de 6mm d'épaisseur minimum) fixé directement au châssis en dessous de toute partie du ou des réservoirs au-dessous de la surface de référence.

EQUIPEMENT PILOTE/COPILOTE (conforme FIA – Art. 286)

Chaque concurrent doit être muni de :

- Casque homologué FIA avec protection avant complète (casques ouverts autorisés avec lunettes ou visière de casque obligatoires)
- Hans obligatoire
- Autocollant portant nom/prénom, groupe sanguin et drapeau
- Combinaison ignifugée homologuée FIA
- Sous-vêtements, chaussettes, cagoule, chaussures, gant (pilote) – homologués FIA
- Camel-bag, capacité minimale de 3 litres/pers.

Ces équipements seront vérifiés au moment des vérifications et chaque matin avant le départ.

VEHICULE

Toutes les parties mécaniques du véhicule doivent être en état parfait et seront vérifiées par un délégué technique. Le départ sera refusé à tous les véhicules non conformes. Chaque véhicule doit être muni de :

- Arceau conforme aux articles 282 et 283 T3 respectivement
- Sièges baquets homologués FIA
- Harnais 5 ou 6 points homologué FIA
- Filet de protections pour les vitres latérales (partie supérieure fixée au châssis)
- Toit rigide au-dessus des occupants du véhicule, au sommet de l'arc de la structure de protection ; le matériau utilisé peut-être de la fibre de verre, une feuille d'aluminium ou d'acier (épaisseur minimale de 1,5 mm), soudée-boulonné à la structure de sécurité avec des agrafes métalliques. Il est interdit de percer les tubes du cadre du véhicule.
- Absolument interdit : positionner la roue de secours sur le toit du véhicule (autorisé uniquement sur un côté ou à l'arrière, fixé par des bretelles de sécurité)
- Coupe circuit accessible par les pilotes
- 2 extincteurs aux normes FIA solidement fixés et accessibles de l'extérieur, dont 1 automatique installé selon le règlement FIA
- 2 anneaux de remorquage (AV et AR) ou sangle FIA autorisée
- Parebrise libre
- Réservoir/s permettant d'effectuer 250 km +/- 10%. Tout changement de réservoir, impliquera l'installation d'un réservoir Homologué FIA – Annexe J, Articles 283, article 14 ou conforme avec l'Article CR21 du règlement Score,
- GPS UNIK 2 - ERTF
- IRITRACK - MARLINK
- Réserve d'eau de 3 litres, fermement attachée au véhicule et accessible sans l'utilisation d'outils
- 2 autocollants avec nom/prénom, groupe sanguin et drapeau de la nation de pilote et de copilote dans chaque côté du véhicule



Coupe-ceintures (1 par occupant)



- 1 pelle
- Sangle de remorquage
- Roue de secours (au moins une mèche de réparation)
- Bavettes

Se référer également au Règlement Particulier, art.14P

PNEUMATIQUE

Diamètre extérieur des pneumatiques : 30 pouces maxi